



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUILLET 2022**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le - 8 JUIL. 2022
ID : 035-213503527-20220704-2022_07_082-DE

L'an deux mil vingt et deux, le 4 juillet, à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le 28 juin 2022, conformément aux articles L. 2121-9 et suivants, ainsi que L. 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane LABBÉ, Maire.

Présents : 22

M. LABBÉ – Mme LENORMAND – M. MEIGNEN – Mme AUDOUARD - M. MARTINEAU (à partir de la DCM n°2022-07-078) – M. FÉVRIER – Mme GUIGOT - M. LAITU – M. FARAÛS - M. BOCCOU – Mme HUCHE – Mme RENO – Mme RIALLAND – M. BARGUIL - M. GIRARD – Mme CHALLE – M. DAVIAU - M. DIVAY – Mme ROCHER (présente à partir de la DCM n°2022-07-077) - M. SIMON - Mme ARENA – Mme DESTOUET

Absents excusés : 9

M. MARTINEAU (présent à partir de la DCM n°2022-07-078)
M. BERTRAND
M. CHABOT
Mme PARQUIER
Mme BARDOU
Mme PERRON
Mme DAVID
M. MOYON
Mme ROHER (présente à partir de la DCM n°2022-07-077)

Procurations de vote : 9

M. MARTINEAU, Mandataire M. LAITU (présent à partir de la DCM n°2022-07-078)
M. BERTRAND, Mandataire Mme HUCHE
M. CHABOT, Mandataire Mme LENORMAND
Mme PARQUIER, Mandataire M. MEIGNEN
Mme BARDOU, Mandataire M. GIRARD
Mme PERRON, Mandataire M. LABBÉ
Mme DAVID, Mandataire M. MARTINEAU
M. MOYON, Mandataire M. DAVIAU
Mme ROCHER, Mandataire M. SIMON (présente à partir de la DCM n°2022-07-077)

Secrétaire de séance : Mme RENO

N° 2022-07-082

**OBJET : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – UNION SPORTIVE DE VERN -
AVENANT DE PROLONGATION AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA
VILLE, L'UNION SPORTIVE DE VERN ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES**

Rapporteur : Loïc Février

Rapport :

Les conventions d'objectifs signées en septembre 2018 entre la Ville de Vern-sur-Seiche, l'Union sportive de Vern et ses associations membres prennent fin le 31 août 2022.

Le comité de suivi des conventions en accord avec l'Union Sportive de Vern a proposé de reporter cette échéance au 31 août 2023 afin de permettre à la commune de formaliser son projet de politique sportive et d'intégrer dans la future convention les nouveaux objectifs.

La prochaine convention sera donc proposée à l'approbation du conseil municipal avant le mois d'août 2023 pour une signature au 1er septembre 2023.

Ceci exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°2018-06-71 du 25 juin 2018 et n°2018-09-95 du 10 septembre 2018 ;

Vu les projets d'avenant ci-après annexés ;

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sports et Loisirs du 15 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Devoir de Mémoire du 21 juin 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 avec l'Union sportive de Vern et ses associations membres précisant que les conventions d'objectifs sont prolongées jusqu'au 31 août 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,



Stéphane LABBÉ

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifiée exécutoire le - 8 JUIL. 2022

Transmise en Préfecture le - 6 JUIL. 2022

Affichée le - 8 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le - 8 JUIL. 2022

ID : 035-213503527-20220704-2022_07_082-DE



**Avenant n°1 à la convention d'objectifs
Ville / Union sportive de Vern
Prolongation de la convention jusqu'au 31 août 2023**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 08/07/2022

ID : 035-213503527-20220704-2022_07_082-DE

Entre les soussignés :

La commune de Vern-sur-Seiche dont le siège est 22 rue de Châteaubriant, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Stéphane LABBE conformément à la délibération n°ci-après dénommée « La Commune »

et

L'association « Union sportive de Vern » ayant son siège Maison des sports, 7 A avenue de la Chalotais à Vern sur Seiche représentée par Monsieur Vincent GUILLAUME, président en exercice, ci-après dénommée « L'Association »

il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Prolongation de la convention

En accord avec l'Union sportive de Vern, la commune de Vern-sur-Seiche valide le report de la signature de la prochaine convention au 1er septembre 2023,

La convention d'objectifs entre la commune et l'association qui devait s'achever le 31 août 2022 prendra fin le 31 août 2023.

Fait à Vern sur Seiche,

Le 2022,

Pour l'Association
« Union sportive de Vern »
Le Président,

Pour la Commune
Le Maire,

Vincent GUILLAUME

Stéphane LABBE



**Avenant n°1 à la convention d'objectifs
Ville / Union sportive de Vern / Union sportive de Vern XXXXX
Prolongation de la convention jusqu'au 31 août 2023**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 08/07/2022

ID : 035-213503527-20220704-2022_07_082-DE

Entre les soussignés :

La commune de Vern-sur-Seiche dont le siège est 22 rue de Châteaubriant, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Stéphane LABBE conformément à la délibération n°,
Ci-après dénommée « La Commune »

et

L'association « Union sportive de Vern » ayant son siège Maison des sports, 7 A avenue de la Chalotais à Vern sur Seiche représentée par Monsieur Vincent GUILLAUME, président en exercice,
ci-après dénommée « L'Union d'association »

et

L'association « Union sportive de Vern XXXXXXX » ayant son siège Maison des sports, 7 A avenue de la Chalotais à Vern sur Seiche représentée par M, président(e) en exercice,
ci-après dénommée « L'association »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Prolongation de la convention

En accord avec l'Union sportive de Vern, la commune de Vern-sur-Seiche valide le report de la signature de la prochaine convention d'objectifs au 1er septembre 2023, ce qui permet à l'Union sportive de Vern et à ses associations membres d'intégrer dans son fonctionnement les nouveaux objectifs fixés avec la ville notamment au niveau de la gestion des emplois aidés.

La convention d'objectifs entre la commune et l'association qui devait s'achever le 31 août 2022 prendra fin le 31 août 2023.

Fait à Vern sur Seiche,

Le 2022,

Pour l'union d'association
« Union sportive de Vern»
Le Président,

Vincent GUILLAUME

Pour l'association
« Union sportive de VERN xxxxxxx »
Le(La) Président(e)

XXXXXXXXXX

Pour la Commune
Le Maire,

Stéphane LABBE